



**Le gouvernement français s'attaque à un droit fondamental 'le droit à l'éducation'
NON à la hausse des frais d'inscription !
NON aux discriminations !**

Le 19 novembre 2018, le gouvernement Français a annoncé la hausse des frais de scolarité pour les étudiant.e.s étranger.e.s à 2 770 € (au lieu de 170) en Licence et 3 770 € (au lieu de 243 et 380) en Master et Doctorat. Cette hausse visera exclusivement les étudiant.e.s hors Union Européenne dans le cadre d'une « *stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux* », dénommée non sans sarcasme « *Bienvenue en France* » !

En proposant cette hausse vertigineuse des frais de scolarité, destinée aux étudiant.e.s extracommunautaires, et en prétendant que l'enseignement supérieur constitue un "marché" global et l'enseignement une "marchandise" comme une autre à laquelle les étudiant.e.s étranger.ère.s ne peuvent accéder qu'en payant le prix fort, l'état Français s'attaque de plein fouet au droit à l'éducation tel que défini par les instruments internationaux de défense des droits humains.

L'état Français vise par sa politique éducative discriminatoire à faire un tri parmi les étudiant.e.s étranger.ère.s : seul.e.s les étudiant.e.s aisé.e.s seront les bienvenu.e.s !

Une sélection par le prix et une discrimination basée sur la nationalité qui vise celles et ceux qui ont déjà du mal à faire face aux difficultés d'obtention d'un visa, aux coûts d'installation, au coût de plus en plus élevé des frais de carte de séjour et son renouvellement et coût de plus en plus important de la vie quotidienne. De plus, cette catégorie d'étudiant.e.s étranger.e.s font déjà face à des discriminations multiples, quant à l'accès à l'emploi ou au logement (même pour les logements du CROUS) ou encore dans l'accès aux bourses. L'augmentation donc de ces frais d'inscription sont une entrave supplémentaire. Les portes de l'Université Française leurs seront bientôt fermées.

Cette mesure est illégale. Elle crée entre les étudiant.e.s une discrimination exclusivement fondée sur la nationalité. Elle a donc été prise en violation des conventions internationales qui interdisent ces discriminations.

Face à cette mesure discriminatoire, les sections de l'Association Marocaine des Droits Humains en France (**AMDH-Paris/IDF et AMDH-Nord/France**), appellent toutes les organisations étudiantes, associatives, politiques et syndicales, à se mobiliser, **ensemble**, pour :

- > Exiger le respect du **droit à l'éducation pour toutes et tous**.
- > Exiger l'égalité entre tous les étudiant.e.s en France. "**Mêmes études = Mêmes droits**" !
- > Dénoncer cette mesure discriminatoire basée sur la nationalité.
- > Dénoncer la sélection par le prix à l'entrée à l'Université et la marchandisation du savoir.
- > Mettre en place une vraie politique d'accueil et de réelles mesures destinées à l'égalité des chances et à l'**égalité des droits entre tou.te.s les étudiant.e.s** :

Une Carte d'étudiant = Carte de séjour systématique et pluriannuelle !

Étudiant.e.s français ou étranger.ère.s, **ENSEMBLE**, pour défendre le droit à l'éducation pour toutes et tous, pour l'égalité des droits et pour la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur.